© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

voisine qui boit beaucoup

Par Profil supprimé Postée le 03/10/2012 15:48

> Bonjour moi je me permet de vous posez une question c'est comment faire pour dénoncée une voisine qui boit beaucoup et qui vit seul g peur pour elle et mais enfant comment faire pour la faire se soignée

---

Mise en ligne le 04/10/2012

Bonjour,

Nous ne sommes pas sûr de bien comprendre vos questionnements concernant votre voisine, ni les craintes que vous avez pour elle et pour vos enfants.

Vous évoquez l'idée d'une dénonciation mais nous ne comprenons pas auprès de qui. Si c'est à la police, le simple fait de boire, même beaucoup, n'est pas illégal et donc pas répréhensible par la loi. En revanche si les alcoolisations excessives de votre voisine la conduisent à être agressive, violente, perturbante avec son voisinage alors la police peut éventuellement intervenir.

Si vous envisagiez d'en parler à un médecin, un service ou une consultation spécialisés d'alcoologie, sachez qu'il ne seront pas en mesure de la contraindre à des soins. Toute prise en charge en alcoologie implique l'adhésion de la personne concernée et c'est à cette personne de faire les démarches pour elle même.

Nous percevons une certaine inquiétude mais avons le sentiment de manquer d'éléments pour répondre aux questions qui se posent pour vous. C'est pour cela que nous vous conseillons de nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h) afin que vous puissiez nous expliquer plus précisément les difficultés auxquelles vous vous confrontez.

Cordialement.